Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240319-D2024-3-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de Communes VAL DE GATINE Place Porte Saint-Antoine 79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2024_3_11

Nombre de délégués en

exercice: 46

Présents: 30

Votants: 36

Objet : Voirie - Attribution marché travaux revêtement 2024

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 19 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited , ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mars 2024

<u>Titulaires</u>: Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame HAYE Nadia, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GIRARD Régis

Pouvoirs:

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame ARNAUD Magdalena Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame MICOU Corine Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

<u>Absent(s)</u>: Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s): Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

M. Jeannot, Vice-Président en charge de la voirie expose.

Suite à la publication de l'annonce le 26 décembre 2023, 4 offres ont été déposées dans les délais. Il est rappelé que le marché accord-cadre à bons de commande est estimé à 600 000 € ttc pour une durée d'un an sans reconduction.

Il est rappelé les critères de sélection des offres : Prix = 60 % Valeur technique = 30 % Mesures environnementales = 10 %

Les candidatures admises et offres sont détaillées ci-après :

Note	COLAS	EUROVIA	EIFFAGE	BONNEAU TP
Estimation non contractuelle en € ttc	506 447,52	479 962,87	468 542,50	462 876,80
Critère 1 : prix	54,8	57,9	59,3	60
Critère 2 : valeur technique	27,5	25,8	28,3	26,6
Critère 3 : mesures environnementales	8,5	9,5	10	7
Total note	90,8	93,2	97,6	93,6
Classement	4	3	1	2

Après analyse de la commission des marchés publics du 11 mars 2024

Vu le code des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu de code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1 et L.2125-1

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence Voirie d'Intérêt communautaire

Vu le règlement de voirie des voies d'intérêt communautaire adopté le 13 décembre 2022

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant inscription budgétaire d'une enveloppe Voirie de 600 000 € ttc au budget 2024 - opération 110 et autorisant M. le Président à lancer un appel à concurrence dans le cadre d'un marché public selon la procédure adaptée, pour 1 an

Vu le marché passé selon la procédure adaptée et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande

Vu le rapport d'analyse des offres examiné par la commission des marchés à procédure adaptée du 11 mars 2024

Considérant les critères de jugement des offres

Sur avis de la commission des marchés publics

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à la majorité des voix** (1 contre - 1 abstention - 34 **POUR)**

- D'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE pour un montant du marché accord-cadre à bons de commande estimé à 390 452,08 €HT soit 468 542,50 €TTC
- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer le marché avec l'entreprise attributaire.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2024

Pour: 34 Contre: 1 Abstention: 1

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance Danielle TAVERNEAU

Emis le 19/03/2024 Publié le 22/03/2024

Transmis en sous-préfecture le 22/03/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme Le Président Jean-Pierre RIMBEAU